

Formation Faire de la nouvelle obligation de négociation sur l'emploi des seniors un atout pour sa GEPP

Objectifs

- Maîtriser le cadre juridique de cette nouvelle négociation obligatoire
- Valoriser l'obligation de négocier en atout de la politique RH
- Intégrer la nouvelle obligation dans la GEPP

Public

DRH, RRH, ou Responsable ou Directeur du Développement des Hommes, Chef de projet GEPP.

Programme

1/ Décrypter la nouvelle négociation obligatoire :

- Quelles entreprises sont visées ?
- Quelle périodicité ?
- Salariés expérimentés en raison de l'âge : qui sont les salariés visés ?
- Quel contenu et suivi ?
- Quelle sanction en cas de carence ?

2/ Valoriser l'obligation de négocier en atout de la politique RH et GEPP :

- Valoriser l'obligation de négocier en atout de la politique RH et sa démarche dans sa marque employeur.
- A partir d'un cas pratique : mettre en place un plan d'actions concret (actions, mesures, indicateurs...).

Durée

1 demi-journée, soit 4 heures de formation

Intervenant(s)

Véronique LE DREN,

Date(s)

SESSION

13 Oct 2026 13:30 / 17:30

SESSION

25 Mai 2027 13:30 / 17:30

SESSION

12 Oct 2027 13:30 / 17:30

Méthodes pédagogiques

- Illustration et mise en œuvre par des cas pratiques basés sur des cas concrets
- Échanges sur les problèmes concrets rencontrés par les stagiaires
- Un questionnaire sur les attentes des participants est adressé avant le début de la formation
- Un support pédagogique est remis à chaque participant

Suivi et évaluation des résultats

- QCM de positionnement en entrée de formation
- Nombreux exercices et cas pratiques tout au long de la formation
- QCM d'évaluation des acquis de fin pour évaluer l'atteinte des objectifs
- Document d'évaluation de satisfaction
- Certificat de réalisation individuel

Tarif

Adhérent : 349€ HT (TVA 20%)

Non Adhérent : 399€ HT (TVA 20%)